



Assemblée générale

Distr. limitée
20 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Première Commission
Point 90 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Sierra Leone : projet de résolution révisé

Proclamation d'une quatrième Décennie du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses précédentes résolutions sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, en particulier celles ayant trait à la proclamation des première, deuxième et troisième Décennies du désarmement¹,

Réaffirmant la validité du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement²,

Rappelant la conclusion formulée par le Secrétaire général dans le dernier rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il lui a présenté, selon laquelle, notamment, il est plus que jamais urgent de faire sortir les négociations multilatérales de l'impasse et de remettre le désarmement au premier rang des préoccupations de la communauté internationale³,

Gravement préoccupée par le climat actuel en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale,

Constatant qu'il est nécessaire de susciter d'urgence une action concertée et plus énergique à l'échelle mondiale afin de renverser la tendance actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, y compris d'établir éventuellement des objectifs de caractère indicatif en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif que constitue le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

¹ Résolutions 2602 E (XXIV), 35/46 et 45/62 A.

² Résolution S-10/2.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 1* (A/61/1), par. 95.



Consciente du rôle qu'une quatrième décennie du désarmement pourrait jouer pour susciter cette action mondiale afin de relever les défis actuels et futurs dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale,

Charge la Commission du désarmement, à sa session de fond de 2009, d'élaborer les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement et de soumettre ces éléments à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, pour examen.
